

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE - (N° 2150)

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° CL46

présenté par

M. Lopez-Liguori, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Meurin, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

à l'amendement n° CL|39 (Rect) de M. Houlié

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« Lorsque l'infraction définie au premier alinéa du présent article est commise par une personne morale, le montant de l'amende peut être porté à 2 % de son chiffre d'affaires mondial hors taxes de l'exercice précédent. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement vise à affiner la sanction prévue dans les cas où un représentant d'intérêt agissant pour un mandant étranger ne communique pas certaines informations (son identité, le champ de son activité, le nombre de personnes employées...) à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Il est ainsi proposé qu'une sanction pour les personnes morales soit également applicable à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires mondial.